



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DOSSIER DE PRÉSENTATION

# Baccalauréat 2021

Juin 2021



# ÉDITO



Alors que les lycéens se préparent à passer le baccalauréat, les élèves de terminale passeront pour la première fois une nouvelle épreuve, le Grand oral, une des grandes évolutions de cet examen national.

En effet, l'objectif cardinal de la réforme du baccalauréat est de préparer et de conduire les élèves vers des formations exigeantes, qui correspondront à leurs talents et à leurs mérites, et dans lesquelles ils réussiront et s'épanouiront. Jusqu'alors, notre système laissait toujours beaucoup trop de jeunes sur le côté : 60 % des étudiants éprouvent des difficultés à obtenir une licence en trois ans.

La réforme du baccalauréat répond ainsi à trois objectifs : permettre à chaque élève de donner le meilleur de lui-même, grâce au choix de ses enseignements de spécialité qui représenteront les coefficients les plus importants de la note finale ; valoriser le travail régulier pendant l'année avec le contrôle continu ; et les exercer à la prise de parole en public et à l'argumentation, deux compétences indispensables à la poursuite des études dans le supérieur et pour leur vie professionnelle future.

Le nouveau lycée donne ainsi toutes les clés aux élèves pour réussir dans le supérieur. La spécialisation progressive, et avec elle l'élévation du niveau d'exigence, des choix davantage motivés et plus construits, enfin une orientation plus juste avec Parcoursup, leur permettent de construire la suite de leurs parcours.

À cet égard, le maintien des épreuves terminales sur table est une chance pour les élèves, couronnant les efforts de chaque lycéen, mais aussi des équipes éducatives et pédagogiques qui les ont accompagnés pendant toute cette année scolaire. Ils ont en effet connu une année particulière, qui a pu être éprouvante et créer des inquiétudes, en raison de la crise sanitaire et de toutes les réorganisations engendrées par cette situation. C'est pourquoi le protocole sanitaire continuera de s'appliquer, avec le port du masque obligatoire, une aération et une désinfection régulière des locaux, et la limitation des brassages.

Les épreuves, quant à elles, ont été aménagées pour tenir compte de la situation sanitaire, avec un plus grand nombre de choix de sujets, ou la possibilité de ne garder qu'une seule des notes obtenues dans certaines disciplines. Ces épreuves requièrent en effet concentration, maîtrise de son temps et capacité à surmonter son inquiétude, et ces compétences sont autant d'atouts pour un parcours réussi.

Le baccalauréat 2021, qui associe contrôle continu et épreuves sur table, compétences orales et écrites, équité nationale et prise en compte du travail en classe, marque ainsi une transformation profonde du lycée au service d'une plus grande réussite des élèves. Cette année plus encore, il prend tout son sens, grâce à un effort collectif de la part des lycéens et avec l'aide des équipes pédagogiques et éducatives, que je tiens à remercier tout particulièrement.

**Bon travail et bonne chance à tous !**

**Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports



# SOMMAIRE



<b>LES CHIFFRES CLÉS .....</b>	<b>6</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA SESSION .....</b>	<b>7</b>
Les nouveautés de la session 2021 Le calendrier	
<b>L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'EXAMEN.....</b>	<b>10</b>
Des épreuves terminales maintenues Un protocole sanitaire strict pour les épreuves écrites et orales Des épreuves aménagées ou annulées	
<b>CE QUI NE CHANGE (PRESQUE) PAS.....</b>	<b>18</b>
Les mentions Les épreuves de rattrapage La session de remplacement Les aides et les aménagements pour les candidats à besoins particuliers Les fraudes à l'examen	
<b>LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?.....</b>	<b>23</b>
<b>LES EFFECTIFS.....</b>	<b>25</b>
Les effectifs des baccalauréats général, technologique et professionnel Les effectifs du baccalauréat technologique par série Les effectifs des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique Les effectifs du baccalauréat professionnel Les spécialités du baccalauréat professionnel	
<b>LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT.....</b>	<b>35</b>
Comment consulter les résultats de la session 2021 ? Les résultats de la session 2020	

# Les chiffres clés

**715 006** candidats

**189 246**

candidats  
pour le  
baccalauréat  
professionnel

**26,5 %**

**141 677**

candidats  
pour le  
baccalauréat  
technologique

**19,8 %**

**53,7 %**

**384 083**

candidats  
pour le  
baccalauréat  
général



Effectifs globaux  
en baisse de **3,46 %**  
par rapport à 2020

## épreuves anticipées

**535 639**

candidats  
inscrits aux épreuves anticipées  
(+ 0,76 % par rapport à 2020)

**391 148**

candidats  
soit 73 % en voie  
générale

**144 491**

candidats  
soit 27 % en voie  
technologique





# PRÉSENTATION DE LA SESSION



## 1. Les nouveautés de la session 2021

### a. Le Grand oral

Porté par la réforme du baccalauréat général et technologique, le **Grand oral** est une des principales nouveautés de la session 2021. Cette épreuve obligatoire, qui se prépare tout au long du cycle terminal, est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen. Elle vise à **évaluer des compétences essentielles** comme la maîtrise de la prise de parole de manière structurée et argumentée, et la capacité à développer une réflexion : **ces aptitudes sont indispensables pour la poursuite d'études supérieures**, mais aussi tout au long d'une carrière professionnelle et d'un parcours personnel.

Le jury appréciera la solidité des connaissances du candidat mais également sa capacité à argumenter et à relier les savoirs. Une **grille d'évaluation indicative** a été élaborée pour guider le jury.

L'épreuve du Grand oral est notée sur 20 points. Elle représente 10% de **la note finale du baccalauréat** dans la voie générale et 14% dans la voie technologique.

- **Comment est préparée cette épreuve ?**

En terminale, les élèves définissent deux questions adossées aux enseignements de spécialité suivis, pour la voie générale, ou à l'enseignement de spécialité dans lequel une étude approfondie ou un projet a été mené, pour la voie technologique. Avec l'aide de leurs professeurs de spécialité, ils travaillent une réponse argumentée pour chacune de ces deux questions.

Quand cela a été possible, des oraux blancs ont été organisés en présentiel, mais également en distanciel au sein des établissements. Ces temps d'échanges et d'entraînements sont autant de moments pour aider les élèves à se préparer aux modalités de l'épreuve.

En outre, une **page dédiée**, enrichie régulièrement, propose aux candidats des conseils et des ressources pour préparer cette échéance.

Le jour de l'épreuve, les candidats remettent au jury l'énoncé des deux questions **signé par leurs enseignants. Avant le début de la préparation, le jury sélectionne la question sur laquelle ils seront interrogés.**

- **Combien de temps dure le Grand oral ?**

L'épreuve dure 20 minutes. Elle est précédée d'un temps de préparation équivalent. L'oral se déroule en trois parties :

- **Durant 5 minutes**, le candidat présente la question choisie par les examinateurs et y répond ;
- Ensuite, **pendant 10 minutes**, le jury échange avec le candidat pour préciser et approfondir sa pensée. Ce temps d'échange est une occasion d'évaluer la solidité des connaissances et des compétences argumentatives de l'élève ;
- **Les 5 dernières minutes** sont dédiées au projet d'orientation du candidat.

### b. La correction dématérialisée pour l'ensemble des épreuves écrites du baccalauréat général et technologique

Parce qu'elle permet d'assurer un brassage plus important des copies tout en garantissant la sécurité des opérations et l'anonymat des candidats, et parce qu'elle limite le transport des copies, la **dématérialisation de l'ensemble du processus de correction**, expérimentée depuis 2019 dans quinze académies<sup>1</sup>, est **généralisée à l'ensemble du territoire** depuis les évaluations communes début 2020. Elle est donc généralisée aux épreuves terminales à partir de juin 2021.

Ce dispositif a reçu un retour favorable des correcteurs lors du déploiement progressif antérieur. De plus, il permet de ne pas faire déplacer les correcteurs dans les centres d'examens pour corriger et remettre les copies qui leur ont été confiées.

### c. Une attestation de réussite intermédiaire pour le baccalauréat professionnel

À la suite de la suppression de l'obligation pour tous les candidats sous statut scolaire<sup>2</sup> de présenter un diplôme de niveau III à l'issue de la classe de première, une **attestation de réussite intermédiaire** est mise en place.

Elle est délivrée aux élèves de première, préparant un baccalauréat professionnel, qui ont obtenu une moyenne générale sur leur livret scolaire de 10 sur 20 à tous les enseignements généraux et professionnels. Ce document, qui atteste des connaissances et des compétences de l'élève dans l'ensemble des enseignements n'est pas un diplôme. Il marque une étape importante dans le parcours de l'élève vers le baccalauréat professionnel et il est un point d'appui pour les enseignants dans le suivi pédagogique de l'élève et dans la définition de l'accompagnement dont il a besoin pour réussir son baccalauréat.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo6/MENE2102235N.htm>

---

<sup>1</sup> Amiens, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, La Réunion, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, et Toulouse.

<sup>2</sup> Inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat.



# Le calendrier

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	
Épreuves anticipées (première)	
Français écrit	Jeudi 17 juin (après-midi)
Français oral	À partir du lundi 21 juin
Épreuves terminales	
Philosophie	Jeudi 17 juin (matin)
Grand oral	Lundi 21 juin au vendredi 2 juillet
Résultats	Mardi 6 juillet 2021
Oraux de rattrapage <i>cf. p. 18</i>	Mercredi 7 au vendredi 9 juillet
Session de remplacement	Les 6, 9, 10 et 13 septembre
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	
Épreuves pratiques et écrites sur support informatique	Mardi 25 mai au vendredi 4 juin
Français et histoire-géographie-EMC	Mercredi 16 juin
Prévention, santé et environnement, économie-droit ou économie-gestion	Jeudi 17 juin
Arts appliqués et cultures artistiques	Vendredi 18 juin
Épreuves de contrôle	Mercredi 7 au vendredi 9 juillet
Session de remplacement	Les 6, 9 et 10 septembre



# L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'EXAMEN

## 1. Des épreuves terminales maintenues

Les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, ainsi que celles du baccalauréat professionnel sont maintenues aux dates prévues.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de préparation aux examens, des aménagements d'épreuves ont été décidés. Ces mesures ont pour objectif de permettre à chaque élève de réussir son examen et d'être préparé pour suivre le parcours post-baccalauréat de son choix. Pour l'ensemble des épreuves terminales, des consignes de bienveillance ont été transmises aux jurys, au regard des circonstances particulières de cette session.

**Les épreuves écrites et orales se dérouleront dans le strict respect des gestes barrières et du protocole sanitaire applicable aux examens (cf page 15).**

### a. L'épreuve écrite de philosophie

Cette année, l'épreuve de philosophie comportera **quatre sujets au choix au lieu de trois** : un sujet d'explication de texte philosophique, et trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement). Chaque exercice portera sur une des notions au programme.

**Lors des délibérations, le jury prendra en compte la meilleure des deux notes obtenues par le candidat, entre la note de l'épreuve terminale et la moyenne annuelle en philosophie.** Ainsi, aucun candidat ne sera lésé du fait des conditions de préparation à l'épreuve et l'implication de chacun sera considérée à sa juste mesure.

### b. L'épreuve du Grand oral

Face à la diversité des états de préparation des élèves à cette nouvelle épreuve, plusieurs aménagements sont mis en œuvre pour cette session 2021 :

- Lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de 5 minutes, **chaque candidat pourra disposer des notes qu'il aura prises lors de sa préparation** ;
- Pendant la deuxième partie de l'épreuve, consistant en un entretien, **le candidat pourra recourir à un support**, comme un tableau, pour illustrer ou expliciter ses propos (pour y poser une équation, y esquisser une carte, etc.) ;
- Enfin, **chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points du programme qui n'auront éventuellement pas pu être étudiés.** Les questions du jury ne pourront pas porter sur ces points.

### c. Les épreuves anticipées de français

**En 2021, tous les sujets de l'épreuve de français seront dédoublés.** Pour la voie générale, deux séries de trois sujets de dissertation (chaque sujet de dissertation étant en rapport avec une des œuvres au programme) et deux commentaires sur deux objets d'étude distincts seront donc proposés. Pour la voie technologique, deux commentaires et deux résumés de textes, chacun suivi d'un essai, seront également proposés.

Concernant l'oral de français, en janvier dernier un premier aménagement de l'épreuve avait été effectué avec **une réduction importante du nombre de textes attendus** : quatorze dans la voie générale (au lieu de vingt) et sept dans la voie technologique (au lieu de douze).

À la suite d'échanges avec les organisations syndicales et les représentants lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), de nouveaux aménagements ont été décidés en mai :

- Sur le **descriptif de chaque candidat, seront mentionnés les points du programme qui n'auront pas pu être abordés**, notamment les points de grammaire qui n'auraient pas pu être étudiés précisément ;
- **Avant le début de la préparation de l'épreuve, les examinateurs choisiront deux textes** parmi les quatorze textes (voie générale) ou les sept textes (voie technologique). **L'élève pourra choisir lui-même entre ces deux textes celui sur lequel il sera interrogé ;**
- **Pour la seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront consulter et utiliser l'œuvre étudiée en lecture cursive**, afin de circuler dans l'œuvre, faire référence à un passage précis, et ainsi démontrer leur maîtrise de l'œuvre lue.

#### d. Les épreuves du baccalauréat professionnel

Les quatre épreuves terminales des enseignements généraux du baccalauréat professionnel en français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, prévention-santé-environnement et économie-droit ou économie-gestion, qui sont communes à toutes les spécialités de baccalauréat professionnel, sont maintenues aux dates préalablement fixées. **Toutefois, sur ces quatre épreuves, seules les deux meilleures notes obtenues par le candidat, sont retenues. Les deux notes les moins élevées sont remplacées par la moyenne pondérée des deux meilleures notes. Chaque épreuve garde son coefficient.**

Par ailleurs, pour l'épreuve de français, deux sujets portant sur des objets d'études différents seront proposés au choix du candidat.

Concernant les contrôles en cours de formation (CCF), tous les candidats concernés doivent passer **au moins une situation d'évaluation professionnelle en CCF. Lorsqu'un ou plusieurs CCF ont été réalisés, les notes obtenues seront retenues pour la délivrance du diplôme.**

#### **Le cas des élèves cas contacts ou positifs à la Covid-19 le jour des épreuves**

Les candidats formellement identifiés comme cas contacts ou positifs à la Covid-19 ne sont pas autorisés à se présenter aux centres d'examen avant la fin de leur période d'isolement. Leur absence aux épreuves est justifiée par un cas de force majeure. Par conséquent, ces candidats seront convoqués aux épreuves de remplacement.

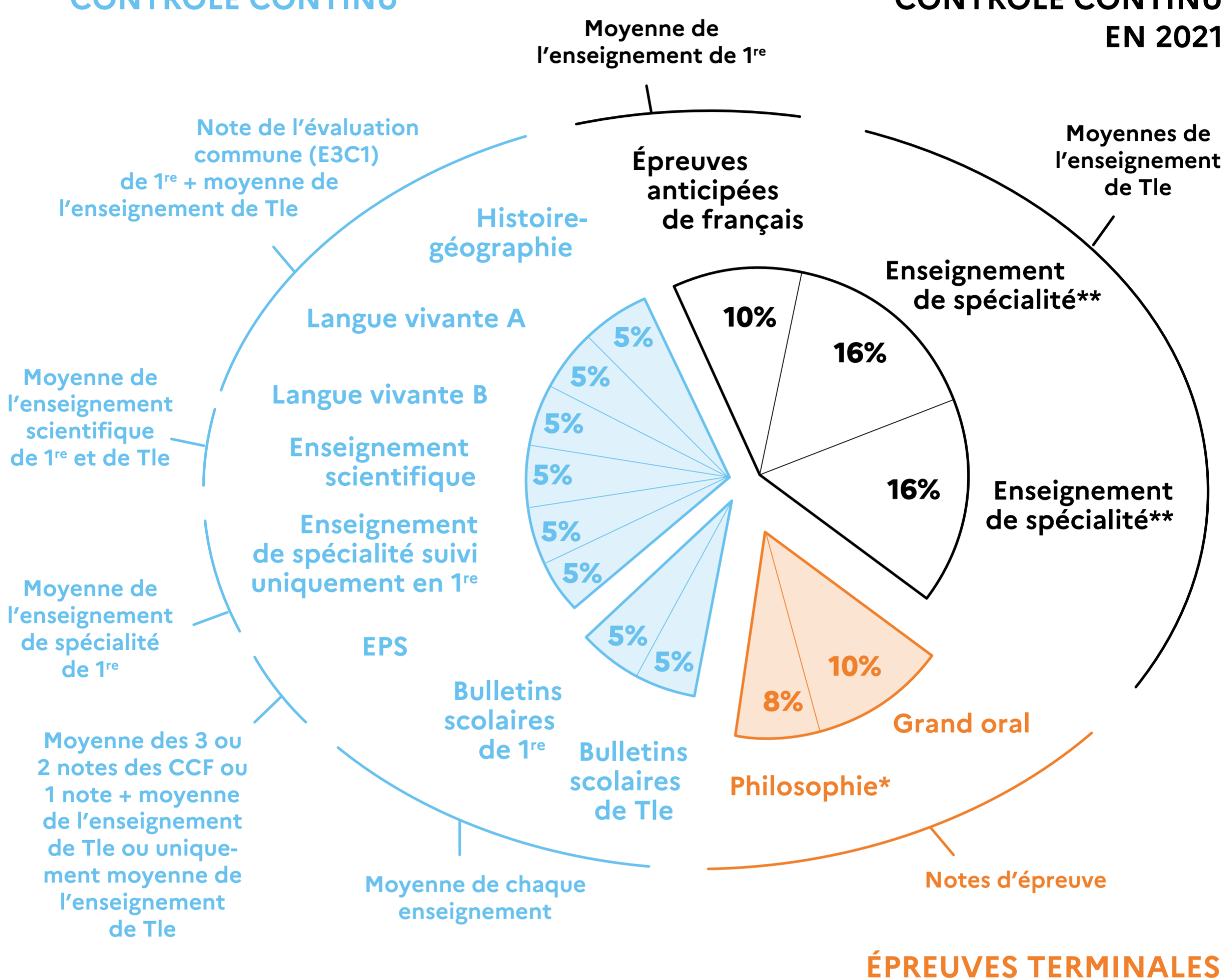
Pour l'épreuve de philosophie, si le candidat dispose d'une moyenne de contrôle continu, elle sera retenue au titre de cette épreuve. Les candidats ne disposant pas d'une telle note seront convoqués aux épreuves de remplacement.

# Comment calculer ma note ?

En raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale du baccalauréat 2021 ont été ajustées de la façon suivante :

## CONTRÔLE CONTINU

## CONTRÔLE CONTINU EN 2021



## Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels comptent comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

### Bonus LCA

Si la moyenne de 1<sup>re</sup> et de Tle est supérieure à 10, on multiplie par 3 les points au-dessus de 10 pour les ajouter au total des points obtenus au baccalauréat.

\*La note automatiquement retenue est la note la plus élevée entre celle du contrôle continu et celle de l'épreuve terminale.

\*\*L'utilisation des notes de bulletins en remplacement des évaluations communes ou des épreuves d'enseignements de spécialité est strictement limitée aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux établissements français homologués à l'étranger. Pour les candidats inscrits au Cned réglementé, les épreuves d'enseignements de spécialité et les évaluations ponctuelles sont remplacées par les notes de bulletin. L'examen d'EPS est annulé et son coefficient est neutralisé.

## Et après ?



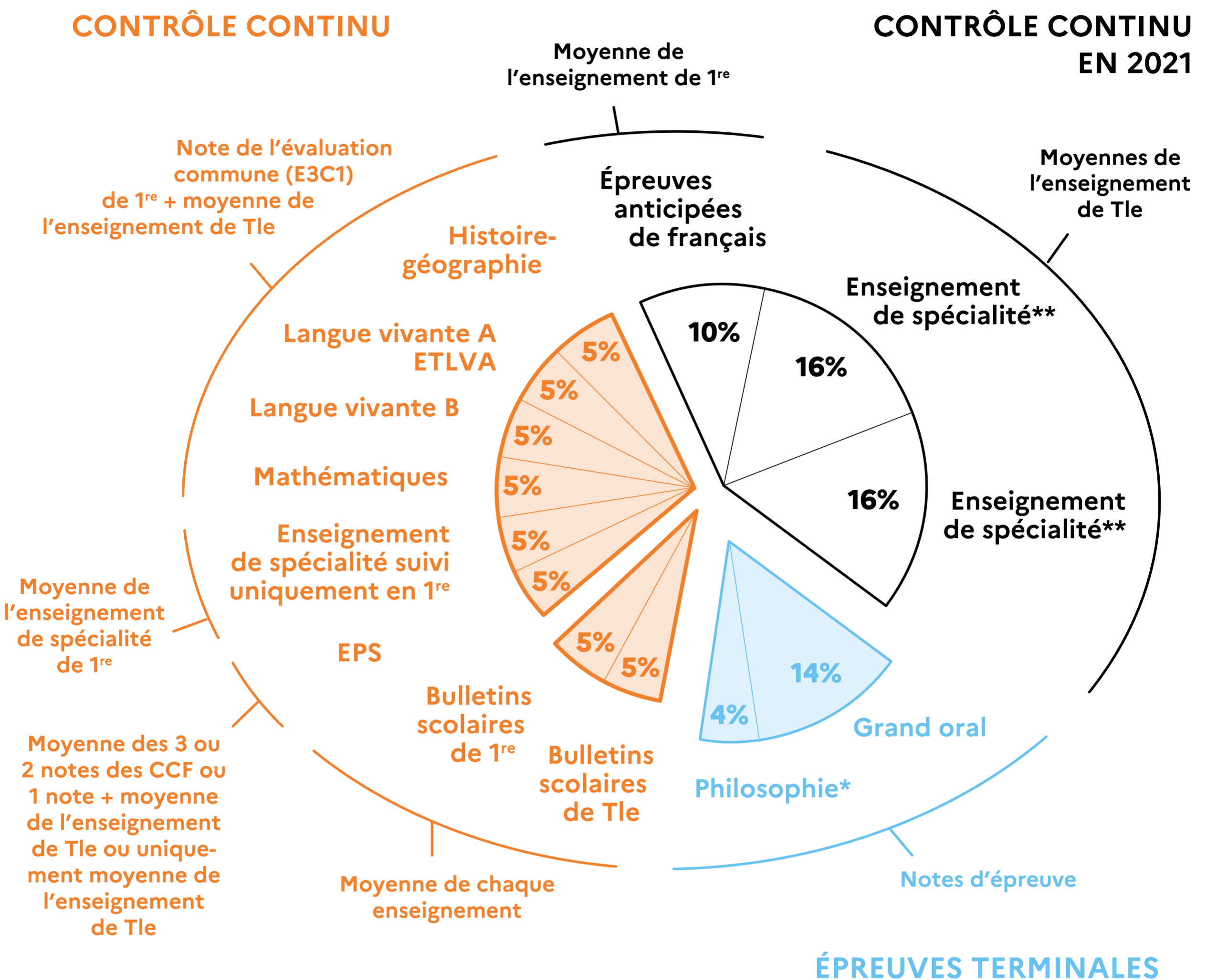
Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes moyennes issues des bulletins de l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignements communs qui auraient dû faire l'objet d'une évaluation commune et pour les enseignements de spécialité.

Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.



# Comment calculer ma note ?

En raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale du baccalauréat 2021 ont été ajustées de la façon suivante :



## Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels comptent comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

\*La note automatiquement retenue est la note la plus élevée entre celle du contrôle continu et celle de l'épreuve terminale.

\*\*L'utilisation des notes de bulletins en remplacement des évaluations communes ou des épreuves d'enseignements de spécialité est strictement limitée aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux établissements français homologués à l'étranger. Pour les candidats inscrits au Cned réglementé, les épreuves d'enseignements de spécialité et les évaluations ponctuelles sont remplacées par les notes de bulletin. L'examen d'EPS est annulé et son coefficient est neutralisé.

## Et après ?



Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes moyennes issues des bulletins de l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignements communs qui auraient dû faire l'objet d'une évaluation commune et pour les enseignements de spécialité. Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.







## 2. Un protocole sanitaire strict pour les épreuves écrites et orales

Les centres d'examen implantés dans les établissements d'enseignement seront soumis au [protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires](#).

### a. [Le port du masque obligatoire à l'extérieur et à l'intérieur des locaux](#)

Afin d'accueillir les candidats dans le strict respect des mesures sanitaires, le port du masque chirurgical ou grand public ayant une capacité de filtration de 90% (ancienne catégorie 1) sera **obligatoire pour tous**.

Des masques seront fournis aux personnels en charge de l'organisation des examens. Il en sera également proposé aux candidats qui n'en ont pas. **En cas de refus du port du masque, l'accès aux locaux d'examen sera refusé.**

### b. [Une aération et une désinfection régulières des locaux](#)

Les parties communes et les salles d'examen seront nettoyées au désinfectant virucide avant l'arrivée et au départ des candidats. De plus, une attention particulière sera portée aux surfaces les plus fréquemment touchées, comme les poignées de portes. Elles feront l'objet d'un nettoyage régulier, plusieurs fois par jour.

Les salles d'examen seront aérées entre chaque épreuve ainsi que toutes les heures et au moins 15 minutes avant l'arrivée des candidats.

Afin de limiter le risque de contamination, un nettoyage des mains à la solution hydroalcoolique sera **systématiquement demandé** à chaque entrée et sortie de salle et avant chaque manipulation de documents.

Les candidats et les personnels sont invités à se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec la solution hydroalcoolique mise à disposition.

### c. [Un ensemble de mesures pour limiter les brassages](#)

Les consignes sanitaires applicables aux épreuves ont été transmises en accompagnement de la convocation de chaque candidat. Elles seront affichées et rappelées à ces derniers à leur arrivée et avant le début de chaque épreuve.

Pour limiter les brassages, une signalétique sera installée pour dissocier les flux et matérialiser les sens de circulation ainsi qu'une distanciation physique d'un mètre, à tout endroit des locaux. La capacité des salles d'examen permet d'établir une distance d'un mètre entre chaque table pour les épreuves écrites. Une distanciation entre chacun des membres du jury et entre le candidat et les membres du jury est également respectée pour les épreuves orales.

Chaque candidat présente sa pièce d'identité **sans avoir de contact** avec les examinateurs et émerge avec son propre stylo. En cas d'oubli, des stylos préalablement nettoyés avec des lingettes désinfectantes seront proposés au candidat.

Enfin, une attention particulière est portée aux candidats en situation de handicap afin de les accompagner au mieux, tout en respectant les mesures barrières.

**Si des symptômes évocateurs de la Covid-19 apparaissent chez un personnel ou un candidat au cours de la journée, la personne sera immédiatement isolée.**

Ces consignes peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

### 3. Des épreuves aménagées ou annulées

#### a. Les évaluations communes et les épreuves d'enseignements de spécialité pour les voies générale et technologique

Les évaluations communes (EC) de première et de terminale, ainsi que les épreuves terminales d'enseignements de spécialité qui étaient prévues en mars 2021, ont été **annulées pour les candidats inscrits dans un établissement public, privé sous contrat ou au CNED réglementé**. Les notes de ces épreuves sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires obtenues dans le cadre du contrôle continu. **Ces adaptations portent à 82%, au lieu de 40%, la part du contrôle continu dans le calcul de la note finale du baccalauréat général et technologique**.

Les candidats inscrits dans un **établissement privé hors contrat ou au CNED en scolarité libre (CNED non réglementé)** bénéficieront du contrôle continu pour les EC. Les élèves de terminale présenteront les épreuves d'enseignements de spécialité les **7, 8 et 9 juin 2021** et ceux de première l'évaluation ponctuelle de la spécialité non retenue en fin de 1ère, prévue au titre du contrôle continu.

Afin de garantir la **légitimité du baccalauréat** comme examen national et la **confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation** menée par les enseignants dans les lycées, un guide de l'évaluation a été élaboré par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). Ce document édicte des principes et des conseils pour accompagner au mieux les enseignants, dans le respect de leur liberté pédagogique. Une fiche méthodologique a également été réalisée pour accompagner les instances d'harmonisation lors des délibérations.

#### ORGANISATION DES EXAMENS POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

Les candidats au baccalauréat général et technologique qui ne suivent les cours d'aucun établissement et qui ne sont pas inscrits au CNED présenteront l'ensemble des épreuves prévues pour la session 2021. Ces élèves n'ayant pas de livret scolaire homologué par l'institution scolaire, il n'est pas possible de certifier de leur niveau réel sans le passage de ces épreuves. Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur la préparation des examens, des aménagements sont prévus.

Les candidats inscrits en voie générale et technologique, passeront les évaluations ponctuelles de tronc commun organisées au titre du contrôle continu (histoire-géographie, deux langues vivantes obligatoires, et enseignement scientifique pour la voie générale ou les mathématiques en voie technologique), ainsi que les épreuves de spécialité. Les évaluations ponctuelles porteront uniquement sur le programme de la classe de terminale.

Un sujet proposé pour toutes les épreuves, permettant plus de choix aux candidats soit sur 2 sujets, soit des exercices ou des parties.

Les épreuves terminales des enseignements de spécialité sont aménagées pour offrir différents choix adaptés à la discipline concernée (exercices ou questions au choix)

## b. Un aménagement des conditions de réalisation des périodes de formation en milieu professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), obligatoires pour passer le baccalauréat ont été maintenues dès lors que le protocole sanitaire applicable aux entreprises pouvait être strictement respecté. Quand l'activité économique d'un secteur professionnel ou les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, des [aménagements du cadre réglementaire](#) des PFMP ont été proposés pour assouplir le calendrier et présenter un seuil minimal de PFMP.

**Les PFMP ont pu également être partiellement ou totalement effectuées en travail à distance** à condition que la nature de la mission soit adaptée à cet exercice et accessible à l'élève. Il a également été possible, à titre exceptionnel, de **fractionner les périodes habituellement consécutives**.

Ces aménagements des PFMP ont aussi concerné les candidats au baccalauréat, stagiaires de la formation continue. La durée d'expérience professionnelle correspondant aux PFMP pour les candidats individuels a également été réduite.

Les candidats individuels passeront l'ensemble des épreuves ponctuelles selon le calendrier fixé pour chaque spécialité.

**Cette année, compte tenu de la crise sanitaire qui a durement touché certains secteurs de notre économie, les éventuelles exigences imposées par le référentiel du diplôme qui n'auraient pas pu être respectées ne sont pas bloquantes.**

# CE QUI NE CHANGE (PRESQUE) PAS

## 1. Les mentions

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

À compter de la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** pourra être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

## 2. Les épreuves de rattrapage

De plus, les candidats pourront présenter lors des épreuves de rattrapage un document récapitulatif, établi par le chef d'établissement ou le directeur d'organisme de formation professionnelle, qui attestera des points du programme qui n'auront pas pu être abordés au cours de l'année. Les examinateurs tiendront compte de ces éléments et adapteront les sujets proposés

### a. Les oraux de rattrapage du baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues du 7 au 9 juillet 2021, sont maintenues pour les candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements au maximum** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. **Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.**

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

### b. L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 7 et le 9 juillet 2021, sont également maintenues. Elles sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle définie pour la spécialité.

L'épreuve de contrôle consiste en **deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune**, précédée d'une préparation de 15 minutes pour chacune d'entre elles.

Les candidats qui obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury. **Cette note est la moyenne de la note obtenue à l'épreuve de contrôle et de la note moyenne obtenue à l'examen.**

### 3. La session de remplacement

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de forces majeures.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

**Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.**

### 4. Les aides et les aménagements d'épreuves pour les candidats à besoins particuliers

#### a. Une procédure renouvelée

À compter de la session 2021, la procédure de demande fait l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves.

Les candidats souhaitant bénéficier de l'une de ces procédures adressent une demande à un médecin, désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Suite à l'avis de ce dernier, le rectorat peut décider d'aménagements ou d'adaptations d'épreuves au titre de la session normale et de celle de remplacement au regard de la situation particulière du candidat. **L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.**

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix** (quelle que soit leur valeur).

#### b. Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.

- **Les aides humaines**

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant**. Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves. Son rôle peut par exemple consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

- **Les aides techniques**

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

**Les logiciels à composante vocale** peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculies ou de dyspraxiques, l'usage de la **calculatrice** simple et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1 heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

## 5. Les fraudes à l'examen

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

### a. Qu'est ce qui constitue une fraude ?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- **Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;**
- **Utiliser des informations, des documents ou du matériel non autorisé par le sujet ou la réglementation ;**
- **Toute substitution de personne.**

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un **procès-verbal** est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la **commission de discipline académique** du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. **Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.** La décision de cette dernière est attendue **dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats** et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.



## b. Quelles sont les sanctions encourues ?

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de cinq ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

**Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise.** En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

**En matière pénale**, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d'épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d'une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l'encontre des complices du délit.

## c. Quels sont les dispositifs pour lutter contre la fraude ?

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de **détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels**. Les recteurs répartissent ces appareils de **façon aléatoire** et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies.

Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.

## d. Comment sont gérés les incidents qui surviennent durant les examens ?

Durant les épreuves du baccalauréat, le ministère met en place une cellule de veille et d'alerte visant à permettre une gestion optimale des incidents qui pourraient se produire, grâce à une remontée d'informations rapide. Ainsi, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), en charge de l'organisation des examens, et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale (IGEN) concernés sont mobilisés pour traiter les incidents éventuels dans les meilleurs délais.

Dans chaque académie, les départements des examens et concours (DEC) ainsi que les corps d'inspection concernés sont, eux aussi, mobilisés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

# LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

La procédure Parcoursup se poursuit selon le calendrier porté à la connaissance des lycéens. Après la phase de formulation des vœux, se déroulent la phase principale d'admission, puis la phase complémentaire.

Tout au long de la procédure, les lycéens peuvent solliciter l'accompagnement de leurs professeurs et le cas échéant des psychologues de l'éducation nationale. Ils peuvent également solliciter les services mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- **Le numéro vert Parcoursup** (0 800 400 070) ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, et sur des horaires élargis lors de moments importants pour les candidats ;
- **Des vidéos tutoriels et des infographies disponibles sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)**, qui expliquent d'une manière simplifiée et résumée les moments clés et le fonctionnement de la phase d'admission ;
- **La messagerie « Contact »** disponible dans le dossier du candidat ;
- **Des campagnes d'appels téléphoniques** dédiées, à des moments clés de la phase d'admission, pour nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille) ;
- **Les comptes sociaux Parcoursup** (Twitter, Facebook, Instagram) donnent des informations sur la phase d'admission. Ils sont également un relais vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés avec leur dossier.

## Les vœux d'orientation des lycéens en 2021

Au total, **635 000 lycéens de terminale** ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, **un chiffre en légère baisse (- 4,1 % par rapport à 2020)** qui s'explique par la diminution des effectifs inscrits en terminale cette année.

Pour les élèves de terminale scolarisés en France, le nombre de vœux et sous-vœux formulés par lycéen augmente : 12,8 vœux en moyenne contre 10,9 l'année dernière. Cette augmentation peut être liée au fait que toutes les formations reconnues par l'État sont désormais disponibles via la plateforme. Ainsi, plus de 13 300 formations (hors formations en apprentissage) sont proposées aux candidats cette année (+500 par rapport à 2020 et +2 500 depuis le lancement de Parcoursup en 2018).

Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France pour la rentrée 2021 est disponible dans une [note flash](#) du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

## Du 27 mai au 16 juillet : la phase d'admission principale

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup a commencé le 27 mai 2021. Parcoursup fonctionne en continu. Chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation :

- **Oui** : proposition d'admission ;
- **Oui, si** : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective) ;
- **En attente** d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent) ;
- **Non** (uniquement en formation sélective).

Retrouvez toutes les vidéos de la phase d'admission sur la [playlist Parcoursup](#) sur Youtube.

## Pour les candidats à la session de remplacement du baccalauréat

Les candidats inscrits à la session de remplacement du baccalauréat en septembre et **qui ont accepté une proposition d'admission** conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

## À partir du 16 juin et jusqu'au 16 septembre 2021 : la phase complémentaire

Les candidats pourront à compter du 16 juin 2021 formuler **jusqu'à dix nouveaux vœux** dans des formations qui disposent de places disponibles.

## L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

**Dès le 27 mai 2021**, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux pourront bénéficier d'un accompagnement organisé dans les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientation (CIO) et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire.

**À partir du 2 juillet 2021**, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) se mettront en place pour accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou qui demeure sans proposition d'admission en phase complémentaire.

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs et les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

**En 2020, les CAES ont accompagné et proposé une formation à près de 35 000 candidats.**

## Focus sur le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

La part des candidats ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de leur lycée progresse à nouveau et atteint **74 % en 2021**, soit 5 points de plus que l'an dernier. La tendance est la même pour les seuls candidats boursiers (25 % des candidats) : 66 % font un vœu hors de leur académie d'origine (+5 points).

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, **le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2021**. Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander **une aide de 500 € versée directement à la rentrée universitaire**.

Pour en savoir plus : [www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup](http://www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup)

# Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

	Total bac général	Total bac techno.	Total bac pro.	Total
Aix-Marseille	16 898	6 077	7 909	30 884
Amiens	10 282	4 259	6 072	20 613
Besançon	5 935	2 185	3 349	11 469
Bordeaux	18 819	6 217	8 939	33 975
Clermont-Ferrand	6 722	2 225	3 402	12 349
Corse	1 442	591	568	2 601
Créteil	26 363	11 415	14 253	52 031
Dijon	8 563	2 789	4 097	15 449
Grenoble	20 038	7 599	8 732	36 369
Lille	22 940	8 863	13 867	45 670
Limoges	3 438	1 237	1 845	6 520
Lyon	18 959	7 616	8 631	35 206
Montpellier	14 793	5 841	7 444	28 078
Nancy-Metz	11 626	4 568	7 159	23 353
Nantes	21 496	7 534	10 447	39 477
Nice	12 252	3 899	5 056	21 207
Normandie	18 108	6 682	9 752	34 542
Orléans-Tours	13 658	5 242	7 002	25 902
Paris	16 598	3 808	4 991	25 397
Poitiers	9 297	3 125	4 172	16 594
Reims	6 710	2 598	3 814	13 122
Rennes	19 048	7 465	8 912	35 425
Strasbourg	10 212	3 740	5 408	19 360
Toulouse	16 246	5 747	7 788	29 781
Versailles	39 897	13 183	15 637	68 717
<b>Total métropole</b>	<b>370 340</b>	<b>134 505</b>	<b>179 246</b>	<b>684 091</b>
Guadeloupe	2 670	1 209	1 860	5 739
Guyane	1 559	686	1 552	3 797
La Réunion	5 374	2 841	3 689	11 904
Martinique	2 047	906	1 564	4 517
Mayotte	2 093	1 530	1 335	4 958
<b>Total Drom</b>	<b>13 743</b>	<b>7 172</b>	<b>10 000</b>	<b>30 915</b>
<b>Total métropole et Drom</b>	<b>384 083</b>	<b>141 677</b>	<b>189 246</b>	<b>715 006</b>
Rappel inscrits 2020	399 461	155 599	185 541	740 601
Évolution 2020-2021	-3,85%	-8,95%	2,00%	-3,46%
Répartition	53,7%	20%	26,5%	100%

# Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série

## FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Aix-Marseille	408	1 204	179	3 226	986	74	-	6 077
Amiens	239	820	90	2 231	846	33	-	4 259
Besançon	169	493	51	1 063	333	68	8	2 185
Bordeaux	417	1 450	225	3 308	676	134	7	6 217
Clermont-Ferrand	144	503	89	969	455	65	-	2 225
Corse	16	76		366	120	13	-	591
Créteil	388	1 940	288	7 003	1 697	97	2	11 415
Dijon	196	626	57	1 391	458	49	12	2 789
Grenoble	304	1 824	147	4 246	919	141	18	7 599
Lille	484	1 669	179	4 253	2 135	118	25	8 863
Limoges	111	254	36	556	265	15	-	1 237
Lyon	386	1 849	180	3 947	1 135	99	20	7 616
Montpellier	301	1 131	138	3 152	1 015	91	13	5 841
Nancy-Metz	326	1 014	94	2 212	799	95	28	4 568
Nantes	337	1 553	206	3 914	1 327	158	39	7 534
Nice	201	776	119	2 215	471	101	16	3 899
Normandie	393	1 387	69	3 642	1 041	122	28	6 682
Orléans-Tours	340	1 093	232	2 741	711	113	12	5 242
Paris	203	664	263	2 196	354	84	44	3 808
Poitiers	147	602	116	1 700	483	77	-	3 125
Reims	106	507	96	1 445	401	28	15	2 598
Rennes	277	1 633	143	4 216	1 097	81	18	7 465
Strasbourg	288	859	98	1 755	629	111	-	3 740
Toulouse	410	1 328	148	2 729	1 001	120	11	5 747
Versailles	623	2 694	204	7 857	1 694	98	13	13 183
<b>Total métropole</b>	<b>7 214</b>	<b>27 949</b>	<b>3 447</b>	<b>72 333</b>	<b>21 048</b>	<b>2 185</b>	<b>329</b>	<b>134 505</b>
Guadeloupe	46	228	34	593	271	24	13	1 209
Guyane	55	133	0	279	198	21	-	686
La Réunion	144	631	31	1 533	476	26	-	2 841
Martinique	30	137	26	495	200	18	-	906
Mayotte	92	220	38	1 088	68	24	-	1 530
<b>Total Drom</b>	<b>367</b>	<b>1 349</b>	<b>129</b>	<b>3 988</b>	<b>1 213</b>	<b>113</b>	<b>13</b>	<b>7 172</b>
<b>Total métropole et Drom</b>	<b>7 581</b>	<b>29 298</b>	<b>3 576</b>	<b>76 321</b>	<b>22 261</b>	<b>2 298</b>	<b>342</b>	<b>141 677</b>
Rappel inscrits 2020	9 190	34 944	3 592	80 844	24 331	2 372	326	155 599
Évolution 2020-2021	-17,51%	-16,16%	-0,45%	-5,59%	-8,51%	-3,12%	4,91%	-8,95%
Répartition	5,4%	21%	3%	53,9%	15,7%	2%	0,2%	100%

**STL** : sciences et technologies de laboratoire  
**STI2D** : sciences et technologies de l'industrie  
et du développement durable  
**STD2A** : sciences et technologies du design et des arts appliqués  
**STHR** : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

**STMG** : sciences et technologies du management et de la gestion  
**ST2S** : sciences et technologies de la santé et du social  
**S2TMD** : sciences et techniques du théâtre, de la musique  
et de la danse



# Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Aix-Marseille	17 485	6 364	23 849
Amiens	10 286	4 264	14 550
Besançon	6 073	2 263	8 336
Bordeaux	19 234	6 211	25 445
Clermont-Ferrand	7 018	2 255	9 273
Corse	1 468	597	2 065
Créteil	26 821	11 759	38 580
Dijon	8 594	2 898	11 492
Grenoble	20 264	7 615	27 879
Lille	23 492	8 873	32 365
Limoges	3 384	1 375	4 759
Lyon	19 364	7 922	27 286
Montpellier	14 881	6 266	21 147
Nancy-Metz	12 066	4 812	16 878
Nantes	22 177	7 643	29 820
Nice	12 325	4 218	16 543
Normandie	18 175	6 884	25 059
Orléans-Tours	13 974	5 283	19 257
Paris	17 035	3 516	20 551
Poitiers	9 491	3 279	12 770
Reims	6 862	2 559	9 421
Rennes	19 296	7 532	26 828
Strasbourg	10 082	3 780	13 862
Toulouse	16 592	5 899	22 491
Versailles	40 723	13 145	53 868
<b>Total métropole</b>	<b>377 162</b>	<b>137 212</b>	<b>514 374</b>
Guadeloupe	2 850	1 200	4 050
Guyane	1 547	730	2 277
La Réunion	5 512	2 892	8 404
Martinique	1 957	914	2 871
Mayotte	2 120	1 543	3 663
<b>Total Drom</b>	<b>13 986</b>	<b>7 279</b>	<b>21 265</b>
<b>Total métropole et Drom</b>	<b>391 148</b>	<b>144 491</b>	<b>535 639</b>
Rappel inscrits 2020	389 906	141 703	531 609
Évolution 2020-2021	0,32 %	1,97 %	0,76 %
Répartition	73 %	27 %	100 %

# Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - 93 spécialités

## FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE option A : à domicile	3 157
ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE option B : en structure	15 345
ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS	7 880
AÉRONAUTIQUE option : avionique	228
AÉRONAUTIQUE option : structure	621
AÉRONAUTIQUE option : systèmes	308
AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT	930
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option : communication visuelle plurimédia	1 649
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option : facteur d'orgues-organier	1
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option : facteur d'orgues-tuyautier	5
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option : marchandisage visuel	394
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option : verrerie scientifique et technique	11
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option : métiers de l'enseigne et de la signalétique	143
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option : tapissier d'ameublement	227
AVIATION GÉNÉRALE	21
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	531
BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR	110
BOULANGER-PÂTISSIER	1 420
COMMERCE	26 592
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	3 930
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES	1 473
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	121
CUISINE	5 266
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	3 040
ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	618
ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT	367
FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMÉS, ROUTAGE	38
FONDERIE	39
GESTION-ADMINISTRATION	24 150
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	86
HYGIÈNE PROPRETÉ STÉRILISATION	827
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option A : maçonnerie	88

# Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - 93 spécialités

## FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option B : charpente	8
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option C : couverture	25
<b>LOGISTIQUE</b>	<b>3 054</b>
MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	6 740
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option A : matériels agricoles	867
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option B : matériels de construction et de manutention	696
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option C : matériels d'espaces verts	298
MAINTENANCE DES VÉHICULES option A : voitures particulières	7 889
MAINTENANCE DES VÉHICULES option B : véhicules de transport routier	1 178
MAINTENANCE DES VÉHICULES option C : motocycles	940
MAINTENANCE NAUTIQUE	447
MENUISERIE ALUMINIUM VERRE	394
MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS	14 666
MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS	2 812
<b>MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ</b>	<b>2 640</b>
MÉTIERS DU CUIR option : chaussures	21
MÉTIERS DU CUIR option : maroquinerie	233
MÉTIERS DU CUIR option : sellerie garnissage	46
MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	14
MÉTIERS ET ARTS DE LA PIERRE	49
MICROTECHNIQUES	718
<b>OPTIQUE LUNETTERIE</b>	<b>650</b>
OUVRAGES DU BÂTIMENT : métallerie	538
<b>PERRUQUIER POSTICHEUR</b>	<b>42</b>
<b>PHOTOGRAPHIE</b>	<b>404</b>
PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	518
PLASTIQUES ET COMPOSITES	404
<b>POISSONNIER-ÉCAILLER-TRAITEUR</b>	<b>35</b>
PROCÉDÉS DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS	660
PRODUCTIQUE MÉCANIQUE option : décolletage	37
<b>PROTHÈSE DENTAIRE</b>	<b>477</b>
<b>RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA</b> option A : productions graphiques	<b>652</b>

# Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - 93 spécialités

## FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA option B : productions imprimées	391
RÉPARATION DES CARROSSERIES	1 664
<b>SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE</b>	<b>2 694</b>
SYSTÈMES NUMÉRIQUES option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du territoire	1 313
SYSTÈMES NUMÉRIQUES option B : audiovisuels, réseau et équipements domestiques	2 248
SYSTÈMES NUMÉRIQUES option C : réseaux informatiques et systèmes communicants	4 882
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	801
TECHNICIEN D'USINAGE	2 786
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS	385
TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	1 382
TECHNICIEN DE SCIERIE	29
TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE	906
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option A : étude et économie	1 358
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option B : assistant en architecture	1 112
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	1 338
<b>TECHNICIEN EN APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE</b>	<b>83</b>
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	3 097
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	1 877
TECHNICIEN GAZ	63
TECHNICIEN GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE	440
TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR	2 207
TECHNICIEN MODELEUR	93
TECHNICIEN OUTILLEUR	288
<b>TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INTALLATIONS NUCLÉAIRES</b>	<b>92</b>
TRAITEMENTS DES MATÉRIAUX	20
<b>TRANSPORT</b>	<b>958</b>
<b>TRANSPORT FLUVIAL</b>	<b>37</b>
TRAVAUX PUBLICS	1 232
<b>VENTE PROSPECTION - NÉGOCIATION - SUIVI DE CLIENTÈLE</b>	<b>7702</b>
<b>Total candidats 2020</b>	<b>189 246</b>
<b>Part du secteur tertiaire</b>	<b>57,11%</b>
<b>Part du secteur industriel</b>	<b>42,89%</b>
Rappel total candidats 2019	185 541
	+2% entre 2020 et 2021

# Tableau des spécialités du baccalauréat professionnel

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

## AÉRONAUTIQUE

Aéronautique  
option : avionique

Aéronautique  
option : système

Aéronautique  
option : structure

Aviation générale

## AGENCEMENT, MENUISERIE ET AMEUBLEMENT

Étude et réalisation d'agencement

Technicien de fabrication bois et matériaux associés

Technicien menuisier agenceur

## AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET QUALITÉ

Bio-industries de transformation

## ALIMENTATION

Boucher-charcutier-traiteur

Boulangier-pâtissier

Poissonnier-écailler-traiteur

## ARTISANAT – MÉTIERS D'ART

Artisanat et métiers d'art  
option : communication visuelle plurimédia

Artisanat et métiers d'art  
option : facteur d'orgues : organier

Artisanat et métiers d'art  
option : facteur d'orgues : tuyautier

Artisanat et métiers d'art  
option : marchandisage visuel

Artisanat et métiers d'art  
option : métiers de l'enseigne et de la signalétique

Artisanat et métiers d'art  
option : tapissier d'ameublement

Artisanat et métiers d'art  
option : verrerie scientifique et technique

Métiers et arts de la pierre

## BÂTIMENT : ÉTUDES ET MODÉLISATION NUMÉRIQUE

Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie

Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture

Technicien géomètre-topographe

# Tableau des spécialités du baccalaureat professionnel

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

## BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS ET CONSTRUCTION DURABLE

Aménagement et finitions du bâtiment  
Interventions sur le patrimoine bâti, option A : maçonnerie  
Interventions sur le patrimoine bâti, option B : charpente  
Interventions sur le patrimoine bâti, option C : couverture  
Menuiserie aluminium-verre  
Ouvrages du bâtiment : métallerie  
Technicien constructeur bois  
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre  
Technicien gaz  
Travaux publics

## CARROSSERIE, MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

Construction des carrosseries  
Maintenance des véhicules  
option A : voitures particulières  
Maintenance des véhicules  
option B : véhicules de transport routier  
Maintenance des véhicules  
option C : motocycles  
Maintenance des matériels  
option A : matériels agricoles  
Maintenance des matériels  
option B : matériels de travaux publics et de manutention  
Maintenance des matériels  
option C : matériels d'espaces verts  
Maintenance nautique  
Réparation des carrosseries

## ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Gestion des pollutions et protection de l'environnement  
Hygiène, propreté, stérilisation  
Métiers du pressing et de la blanchisserie

## HÔTELLERIE-RESTAURATION

Commercialisation et services en restauration  
Cuisine

## INDUSTRIES GRAPHIQUES, COMMUNICATION ET PHOTOGRAPHIE

Façonnage de produits imprimés, routage  
Photographie  
Réalisation de produits imprimés et plurimédia  
option A : productions graphiques  
Réalisation de produits imprimés et plurimédia  
option B : productions imprimées

# Tableau des spécialités du baccalauréat professionnel

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

INDUSTRIES ET ENSEMBLES MÉCANIQUES
Étude et définition de produits industriels
Fonderie
Microtechniques
Plastiques et composites
Productique mécanique option décolletage
Technicien d'usinage
Technicien en chaudronnerie industrielle
Traitements des matériaux
Technicien modelleur
Technicien outilleur
MODE ET MÉTIERS DU CUIR
Métiers de la mode - vêtements
Métiers du cuir option chaussures
Métiers du cuir option maroquinerie
Métiers du cuir option sellerie garnissage
PILOTAGE ET MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES
Maintenance des équipements industriels
Pilote de ligne de production
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Technicien de scierie
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Relation client
Accueil - relation clients et usagers
Commerce
Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle)
SANTÉ, SOIN, BIEN-ÊTRE ET SERVICES À LA PERSONNE
Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile
Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure
Esthétique cosmétique parfumerie
Optique lunetterie
Perruquier posticheur
Prothèse dentaire
Services de proximité et vie locale
Technicien en appareillage orthopédique



# Tableau des spécialités du baccalauréat professionnel

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

<b>SÉCURITÉ</b>
Métiers de la sécurité
<b>TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</b>
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Systemes numériques option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire
Systemes numériques option B : audiovisuels, réseau et équipement domestiques
Systemes numériques option C : réseaux informatiques et systèmes communicants
Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
<b>TRANSPORT, CONDUITE, LOGISTIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE</b>
Conducteur transport routier marchandises
Gestion administration
Logistique
Transport
Transport fluvial

# LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT



## 1. Comment consulter les résultats de la session 2021 ?

Dès le mardi 6 juillet 2021, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Pour accéder aux résultats du baccalauréat : [education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat](https://education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat)

Pour le baccalauréat professionnel, les résultats seront également disponibles via l'espace personnel des candidats sur [Cyclades](#), si cette possibilité a été ouverte par l'établissement.

# NOTE D'INFORMATION

n° 21.12 – Mars 2021

## Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés

► Avec 760 800 candidats et 723 000 bacheliers, le taux de réussite au baccalauréat 2020 est de 95,0 %, un niveau jamais atteint, dans un contexte de modalités d'organisation adaptées à l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19. Il est de 97,6 % dans la voie générale, 95,0 % en technologique et 90,4 % en professionnel. Les écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge des candidats sont nettement moins importants en 2020 que pour les sessions précédentes. En 2020, 87,0 % d'une génération est titulaire du baccalauréat, soit 7,3 points de plus qu'en 2019.

Avec l'aménagement des modalités d'organisation du baccalauréat, les candidats ont été plus nombreux à être autorisés à se présenter à la session de remplacement en septembre, surtout parmi ceux de l'enseignement à distance et les candidats individuels. La réussite à cette session est globalement moins importante que les années précédentes.

En 2020, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est la plus forte dans les académies d'Île-de-France, de Guadeloupe et de Martinique. Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième.

Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteur : Fanny Thomas, DEPP-B1  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

► Dans le contexte des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de covid-19 et le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les modalités d'organisation du baccalauréat ont été modifiées pour la session 2020.

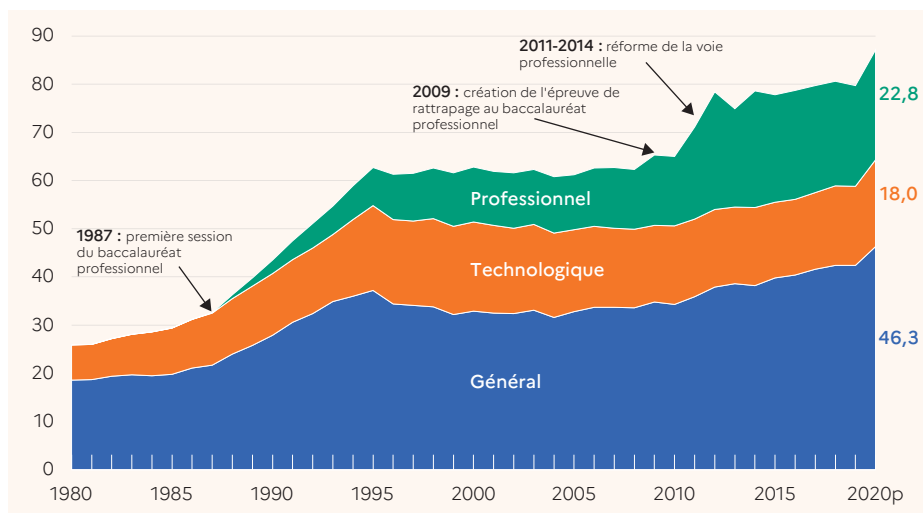
Les épreuves du premier groupe ont été annulées. Pour les candidats ayant suivi une scolarité pendant l'année 2019-2020, les épreuves du baccalauréat ont été validées à partir des notes de contrôle continu, c'est-à-dire les notes obtenues aux évaluations réalisées pendant l'année de formation. Les épreuves du second groupe, dites « épreuves de rattrapage » ont été maintenues pour les candidats dont la note globale à l'examen à l'issue du premier groupe était égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20. Les candidats, n'ayant pas pu faire valoir des résultats de contrôle continu auprès du jury, se sont présentés aux épreuves de remplacement organisées en septembre 2020. Au total, les sessions de juin et de septembre ont vu 760 800 candidats se présenter au baccalauréat en 2020, soit 1 700 de plus que l'année précédente (+ 0,2 %). Cette relative stabilité cache des disparités : les effectifs des voies générale et technologique progressent (respectivement + 2 500 et + 1 000), tandis que celui de la voie professionnelle est en recul de 1 800.

À la session 2020 du baccalauréat, 87,0 % d'une génération est titulaire du diplôme, soit une hausse de plus de 7 points par rapport à 2019. Cette proportion augmente dans les trois voies : + 3,9 points dans la voie générale, + 1,6 point dans la voie technologique et + 1,9 point en professionnel

► **figure 1.** Depuis 1980, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers

dans une génération a gagné plus de 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %.

### ► 1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980 (en %)



Champ : France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine et DROM hors Mayotte ensuite.

Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Ocean, Cyclades ; MAA ; Insee - recensement de la population.

Réf. : Note d'Information, n° 21.12. © DEPP

Elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de la session de rattrapage du baccalauréat professionnel, puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle reprend une progression plus lente essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (+ 3,0 points entre 2015 et 2019).

La hausse de plus de 7 points observée pour la proportion de bacheliers dans une génération en 2020 est directement liée à la forte progression de la réussite lors de cette session. Avec 723 000 admis, le taux de réussite au baccalauréat est de 95,0 % en 2020, soit 7,0 points de plus qu'à la session précédente ▶ **figure 2**. La hausse est la plus importante dans la voie professionnelle : elle est de 8,0 points contre 6,5 dans la voie générale et 6,8 en technologique. Le taux de réussite de la voie professionnelle

dépasse ainsi pour la première fois le seuil de 90 %. Il reste cependant inférieur de plus de 7 points à celui de la voie générale et de 4 points par rapport à la voie technologique.

### Le taux de réussite au baccalauréat progresse de 6,5 points dans la voie générale, un peu moins fortement dans la série L

À la session 2020 du baccalauréat, 393 700 candidats se sont présentés dans la voie générale ▶ **figure 3**. Avec 2 500 candidats de plus qu'en 2019, elle poursuit sa lente progression. Seul l'effectif de la série L diminue (- 600). Après avoir oscillé autour de 320 000 entre 2002 et 2011, l'effectif de présents dans l'ensemble de la voie générale a augmenté de 72 100, dont 40 900 dans la série S. En 2020, les candidats se sont moins

souvent présentés en candidats individuels (- 900), et plus souvent sous statut scolaire (+ 2 900) ou en enseignement à distance (+ 500) que l'année précédente.

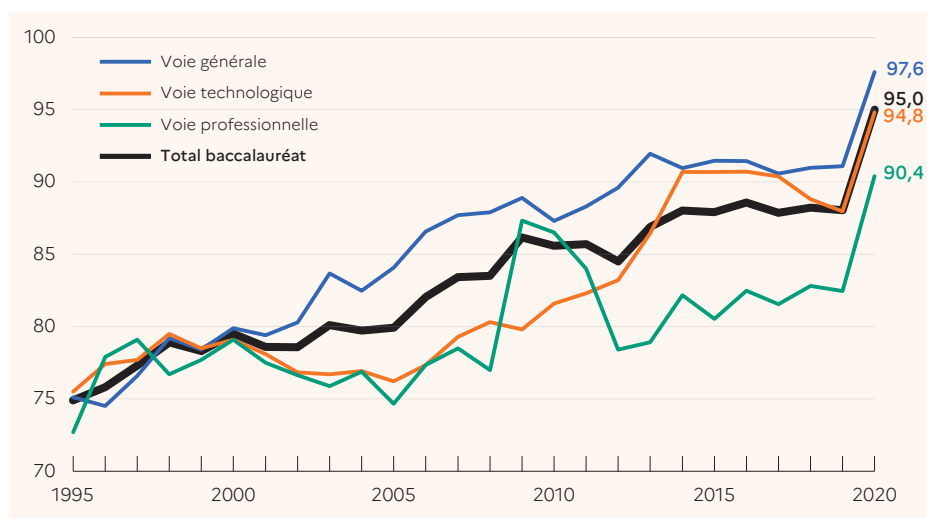
La réussite au baccalauréat général est de 97,6 % en 2020. Elle progresse de 6,5 points par rapport à 2019. Avec 96,3 %, la réussite de la série L progresse de 4,9 points, soit un peu moins que celle des séries ES (+ 7,0 points avec 97,6 %) et S (+ 6,6 points avec 97,9 %). À l'issue de cette session, 384 200 candidats obtiennent un baccalauréat général, soit 27 800 de plus qu'en 2019 (+ 10 300 en ES, + 2 300 en L, + 15 200 en S). Par rapport à la session 2002, le nombre annuel de diplômés de la voie générale augmente de 124 100 (hors Mayotte). Corrélativement, avec 46,3 % en 2020, la proportion de bacheliers généraux dans une génération augmente de 3,9 points par rapport à 2019 et de 13,9 points par rapport à 2002.

La hausse de la réussite s'accompagne d'une hausse des mentions dans la voie générale. Parmi les présents, la part des admis avec mention passe de 52,5 % en 2019 à 68,3 % en 2020, soit 15,8 points de plus. Dans la série L, où le taux de réussite a progressé plus faiblement que dans les autres séries de la voie générale, l'augmentation de la part de candidats admis avec mention est moins importante (+ 10,4 points contre plus de 16 points supplémentaires en ES et S).

### Le taux de réussite au baccalauréat est supérieur à 95 % dans toutes les séries technologiques, sauf en STMG

Comme dans la voie générale, l'effectif de présents au baccalauréat technologique continue d'augmenter légèrement. Avec 158 200 candidats présents en 2020,

#### ► 2 Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995 (en %)



Champ : France métropolitaine et DROM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.  
Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Ocean, Cyclades ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 21.12. © DEPP

#### ► 3 Résultats du baccalauréat 2020 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

		Présents		Admis	Répartition des présents par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
Baccalauréat général	ES	133 589	60,7	130 389	12,1	21,2	31,7	32,6	97,6	98,3	96,6
	L	56 604	79,1	54 516	13,0	21,1	30,0	32,2	96,3	96,9	94,1
	S	203 523	47,6	199 253	20,4	23,7	27,5	26,3	97,9	98,5	97,3
	<b>Toutes séries</b>	<b>393 716</b>	<b>56,6</b>	<b>384 158</b>	<b>16,5</b>	<b>22,5</b>	<b>29,3</b>	<b>29,3</b>	<b>97,6</b>	<b>98,1</b>	<b>96,9</b>
Baccalauréat technologique	STI2D	34 625	7,9	33 252	4,7	18,3	34,7	38,4	96,0	97,1	95,9
	STL	9 107	56,7	8 723	6,2	18,8	32,1	38,8	95,8	96,7	94,6
	STAV	5 340	48,9	5 272	1,5	11,3	36,2	49,7	98,7	98,6	98,8
	STMG	79 081	50,8	73 621	3,0	14,7	32,3	43,2	93,1	95,1	91,1
	ST2S	23 857	86,8	22 967	5,9	19,1	34,2	37,1	96,3	96,7	93,6
	STD2A	3 558	76,3	3 525	18,0	34,9	31,4	14,8	99,1	99,4	97,9
	TMD	337	56,4	335	32,1	30,3	24,3	12,8	99,4	100,0	98,6
	STHR	2 325	55,5	2 277	7,9	22,8	35,5	31,8	97,9	98,1	97,7
<b>Toutes séries</b>	<b>158 230</b>	<b>47,7</b>	<b>149 972</b>	<b>4,4</b>	<b>16,9</b>	<b>33,2</b>	<b>40,3</b>	<b>94,8</b>	<b>96,0</b>	<b>93,6</b>	
Baccalauréat professionnel	Production	96 602	15,2	87 019	4,9	18,1	33,1	34,0	90,1	93,1	89,5
	Services	112 285	64,4	101 822	4,3	19,7	35,2	31,5	90,7	92,9	86,8
	<b>Tous secteurs</b>	<b>208 887</b>	<b>41,6</b>	<b>188 841</b>	<b>4,6</b>	<b>19,0</b>	<b>34,2</b>	<b>32,7</b>	<b>90,4</b>	<b>92,9</b>	<b>88,6</b>
<b>Total baccalauréat</b>	<b>760 833</b>	<b>50,6</b>	<b>722 971</b>	<b>10,7</b>	<b>20,3</b>	<b>31,5</b>	<b>32,5</b>	<b>95,0</b>	<b>96,5</b>	<b>93,5</b>	

Champ : France métropolitaine et DROM.  
Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Ocean, Cyclades ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 21.12. © DEPP

il a progressé de 1 000 par rapport à l'année dernière. Cet effectif est en hausse constante depuis 2016 (+ 20 300 candidats entre 2015 et 2020). La croissance a été particulièrement notable à la session 2018, alors qu'arrivaient au niveau du baccalauréat les élèves de seconde ayant connu la baisse des redoublements en seconde entre 2014 et 2015. La période 2016-2020 contraste avec 2004-2015, période pendant laquelle la voie technologique a perdu 50 000 candidats, surtout dans les séries qui correspondent aujourd'hui à STMG et STI2D. À la session 2020, la progression est concentrée dans les séries STMG, STD2A et TMD. Toutes les autres séries sont en recul. La série STMG reste la plus nombreuse, suivie par STI2D et ST2S. À elles trois, elles représentent près de 87 % des candidats de la voie technologique.

À la session 2020, le taux de réussite au baccalauréat technologique est de 94,8 % soit 6,8 points de plus qu'en 2019. Il est supérieur à 95 % dans toutes les séries technologiques, sauf en STMG. Dans les séries STD2A, TMD et STHR, où la réussite était déjà proche de 95 % et même supérieure l'année dernière, la progression ne dépasse pas 3,2 points. Dans les autres séries technologiques, elle est d'au moins 5,6 points, et atteint même 10,1 points en STAV. Avec 150 000 candidats au baccalauréat technologique diplômés en 2020, l'effectif augmente de 11 700 par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, la proportion de bacheliers technologiques dans une génération passe de 16,4 % en 2019 à 18,0 % en 2020 (+ 1,6 point). La part de candidats au baccalauréat technologique admis avec mention est de 54,5 % en 2020, soit 14,3 points de plus qu'en 2019. Globalement, la hausse porte essentiellement sur les mentions « Assez bien » et « Bien ». La part d'admis avec mention est de 84,3 % en STD2A et 86,6 %

en TMD, séries où le taux de réussite dépasse 99 %. Elle est comprise entre 49,0 % et 66,1 % dans les autres séries technologiques.

### Avec un taux de réussite de 90,4 %, la voie professionnelle progresse plus que les voies générale et technologique

L'effectif de candidats au baccalauréat professionnel présents en 2020 est inférieur à celui de l'année précédente de 1 800. Après une période marquée par de fortes variations de 2010 à 2015 avec une hausse totale de 81 300 présents hors Mayotte, l'effectif de candidats au baccalauréat professionnel évolue plus modérément (- 10 500 candidats entre 2015 et 2020). Entre 2019 et 2020, la baisse est plus importante dans le secteur des services (- 1 200 candidats) que dans celui de la production (- 600 candidats). Le secteur des services reste majoritaire au sein de la voie professionnelle avec 53,8 % des candidats. Avec un taux de réussite de 90,4 % en 2020, la voie professionnelle progresse plus que les voies générale et technologique (+ 8,0 points). La hausse est plus importante dans le secteur de la production (+ 8,8 points) que dans celui des services (+ 7,3 points). À la session 2020, 188 800 candidats obtiennent un baccalauréat professionnel, soit 15 200 de plus qu'en 2019. Ce qui porte la proportion de bacheliers professionnels dans une génération à 22,8 % en 2020, avec une augmentation de 1,9 point par rapport à l'année précédente.

Tant du point de vue de la réussite à l'examen que de l'obtention d'une mention, la voie professionnelle est celle qui progresse le plus entre 2019 et 2020. La part de candidats admis avec mention augmente de 16,1 points, passant de 41,7 % à 57,8 %.

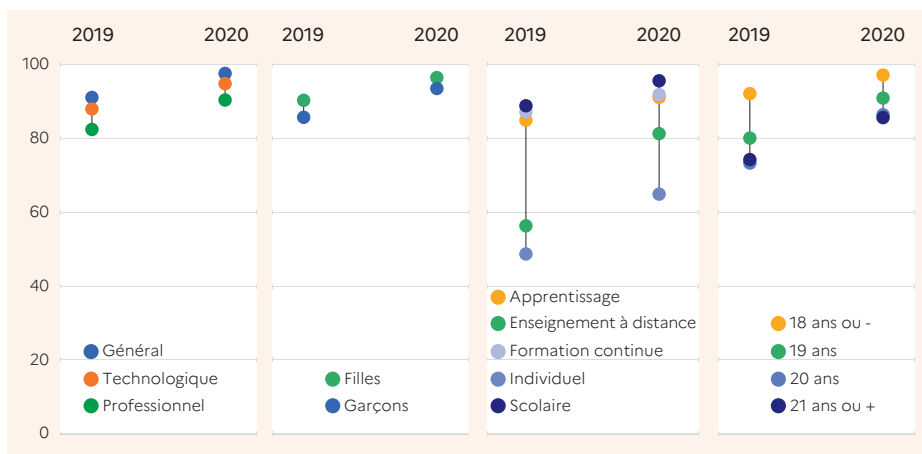
### Les écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge se réduisent

La réussite au baccalauréat 2020 est nettement plus élevée qu'en 2019. La progression est en général plus importante parmi les groupes de candidats qui ont les taux de réussite les moins élevés ► **figure 4**. Elle est plus importante dans la voie professionnelle, et l'écart entre les trois voies se resserre. Le taux de réussite de la voie professionnelle reste cependant sensiblement inférieur à ceux des voies générale et technologique en 2020. Par rapport à la voie professionnelle, l'écart est encore de 7,2 points avec la voie générale et de 4,4 points avec la voie technologique. En voie générale et en voie technologique, quelle que soit la série, l'écart de réussite selon le sexe se réduit aussi entre 2019 et 2020. Le constat est le même pour les spécialités professionnelles de la production. Dans les services, l'écart augmente très légèrement (+ 0,1 point). Toutes voies confondues, il passe de 4,6 points en 2019 à 3,0 en 2020. Les écarts de réussite selon le statut ou l'âge des candidats diminuent eux aussi très nettement entre 2019 et 2020. Le taux de réussite au baccalauréat selon le statut s'étendait de 48,7 % pour les individuels à 88,8 % pour les scolaires en 2019, soit une amplitude de 40,1 points. Cet écart est de 30,7 points en 2020. Selon l'âge, l'écart entre le taux de réussite le plus élevé (celui des 18 ans ou moins) et le plus faible passe de 18,8 points en 2019 à 11,6 en 2020.

### La session de remplacement pèse plus dans les résultats du baccalauréat en 2020

Les résultats publiés ici incluent ceux de la session de remplacement qui a eu lieu en septembre. Ils sont sensiblement différents de ceux à l'issue de la session normale de juin. Habituellement, près de 0,5 % des candidats au baccalauréat se présentent à la session de remplacement. L'aménagement des modalités d'organisation du baccalauréat 2020 a eu pour conséquence de porter cette proportion à 2,1 % ► **figure 5**. L'autorisation à se présenter à la session de remplacement est habituellement offerte aux candidats n'ayant pu se présenter à la session normale en raison de force majeure. En 2020, elle a été élargie aux candidats se trouvant dans l'impossibilité de présenter tout ou partie des résultats de contrôle continu lors de la session normale et, à titre exceptionnel, à certains ayant échoué en juin. Les candidats de l'enseignement à distance et les candidats individuels, par la forme de leur scolarité, ont été plus que les

► 4 Taux de réussite au baccalauréat selon la voie, le sexe, le statut et l'âge (en %) - Sessions 2019 et 2020



Champ : France métropolitaine et DROM.  
Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Ocean, Cyclades ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 21.12. © DEPP

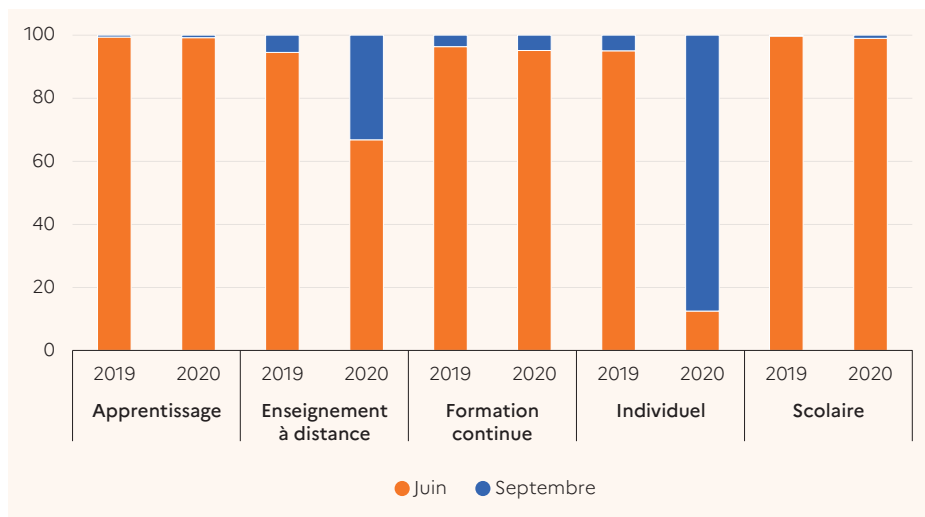
autres concernés par cette mesure : en 2019, respectivement 6 % et 5 % d'entre eux se sont présentés en septembre, contre 33 % et 88 % en 2020. Elle a peu touché les candidats de la formation continue ou sous statut scolaire, et pas du tout ceux en apprentissage. Ainsi, la structure des candidats de la session de remplacement selon leur statut a été profondément modifiée. La part de candidats de l'enseignement à distance est passée de 5,0 % en 2019 à 7,5 % en 2020, et celle des candidats individuels de 13,6 % à 41,7 %. À l'inverse, 74,3 % des candidats de la session de remplacement étaient sous statut scolaire en 2019 contre 49,0 % en 2020 (voir « Pour en savoir plus » – figure 5.1).

Comme chaque année, les candidats de la session de remplacement obtiennent moins souvent le baccalauréat que ceux de la session normale : 51,9 % contre 96,0 %. Globalement, leur taux de réussite diminue de 2,4 points par rapport à l'année précédente. La diminution parmi les candidats de l'apprentissage (- 12,6 points), de la formation continue (- 8,4 points) et sous statut scolaire (- 14,3 points) est en partie compensée par la forte augmentation parmi les candidats de l'enseignement à distance (+ 25,2 points) et les candidats individuels (+ 27,3 points) (voir « Pour en savoir plus » – figure 5.2).

### Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 54,1 % à Mayotte à 82,2 % à Paris à la session 2019. Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose presque uniquement sur le statut scolaire, et surtout sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Les académies de Besançon, Normandie, Dijon, Nantes et Strasbourg se distinguent des autres par un accès via l'apprentissage un peu plus important. Les académies de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est globalement la plus forte à la session 2020 ► figure 6. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse un peu plus dans l'académie de Créteil. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Guadeloupe et de Martinique repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique.

### ► 5 Répartition des candidats entre les sessions de juin et de septembre selon le statut (en %) - Sessions 2019 et 2020

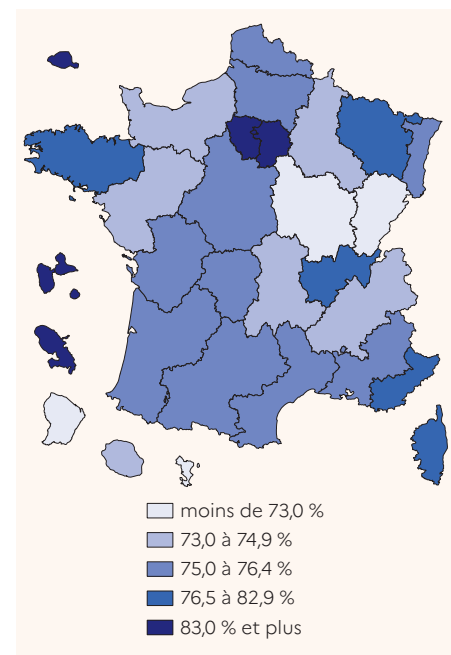


**Note :** en 2019, 99,3 % des candidats en apprentissage se sont présentés à la session de normale de juin et 0,7 % à celle de remplacement en septembre. En 2020, la répartition est de 99,2 % en juin et 0,8 % en septembre.  
**Champ :** candidats présents aux sessions normale et de remplacement, France métropolitaine et DROM, hors série et spécialités agricoles.  
**Source :** DEPP-MENJS, Système d'information Ocean-Cyclades.

Réf. : Note d'Information, n° 21.12. © DEPP

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est particulièrement faible dans l'académie de Guyane. Elle est également peu élevée dans les académies de Besançon, de Dijon et de Mayotte. Malgré l'importance relative de la probabilité d'accès au baccalauréat professionnel, les élèves de sixième de Besançon, de Guyane et de Mayotte ont une faible probabilité d'obtenir le baccalauréat toutes voies confondues. En effet, la probabilité d'accéder au baccalauréat par la voie générale et technologique est faible. Dans l'académie de Dijon, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est faible à la fois dans la voie professionnelle et dans la voie générale et technologique. L'espérance d'obtenir le baccalauréat général et technologique pour un élève de sixième est relativement importante dans les académies de Corse, de Lyon et de Nice. Cependant, elle est parmi les plus faibles dans la voie professionnelle pour ces trois académies, ce qui conduit à un accès au baccalauréat toutes voies confondues moins important. Entre 2019 et 2020, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire augmente dans toutes les académies sauf Grenoble et Toulouse. Dans ces académies, la voie générale et technologique est à la baisse. C'est également le cas pour les académies de Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Montpellier et Reims. À Mayotte, la voie générale et technologique augmente de manière spectaculaire (+ 12,3 points). Dans la voie professionnelle, les évolutions entre 2019 et 2020 sont toutes à la hausse (entre + 0,5 et + 5,5 points). ■

### ► 6 Espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième par académie (en %) - Session 2020



**Source :** DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades-Océan-Scolarité ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 21.12. © DEPP

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 2112, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)